

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N° 2022-267

La Présidente de l'Université Lyon2,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-2 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu le règlement intérieur de l'université ;
Vu le règlement de valorisation des locaux modifié par délibération du 1er février 2019 et du 14 mars 2022 ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Dans le cadre de l'organisation par le SSU de l'Université d'une rencontre « Aller vers » pour informer les étudiants sur l'accès à leur droit, sont autorisés à tenir un stand et une permanence d'accueil individuel sur les campus de l'Université pour conduire des actions de prévention et d'information liées à l'accès aux droits pour les étudiant.es :

- le Bus Info Santé Social (nommé « Hello Bus ») du Service de développement Sociale et Plan pauvreté de la Métropole de Lyon,
- le service social du CROUS,
- l'Institut régional Jean Bergeret,
- la CPAM du Rhône.

Article 2 :

Les occupants cités à l'article 1^{er} doivent se conformer au règlement intérieur de l'Université Lumière Lyon 2 et aux instructions des personnels de l'Université Lumière Lyon 2 en charge de la sécurité des locaux et des installations. Dans l'éventualité où du matériel est mis à disposition par l'Université Lumière Lyon 2, ce dernier devra être rendu par les organismes occupants propre et en bon état.

Article 3 :

L'autorisation d'occupation du domaine public de l'Université Lumière Lyon 2 est consentie pour les dates et les lieux suivants :

Occupant	Lieu	Date	Horaire
- Le Service de développement Sociale et Plan pauvreté de la Métropole de Lyon, - Le Service Social du CROUS, - L'Institut régional Jean Bergeret - la CPAM du Rhône	PDA, à côté de la MDE	Mardi 08 novembre 2022	11h- 14h
Le Bus Info Santé Social	PDA, devant le bâtiment O		9h-15h

Article 4

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Article 5

La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Présidente
Par déléguation
La Directrice Générale des Services

Irène GAZEL

